Communiqué de Presse (27 avril 2016)
Question sur les systèmes antiradar dans les voitures

Dimitri Legasse, interpellé par les résultats d'une enquête de l'Agence wallonne pour la sécurité routière (AWSR) portant sur les systèmes d'alerte aux radars, a interrogé le Ministre Prévot sur la réponse à apporter à ce phénomène en séance plénière du Parlement wallon. En effet, 4,7% des conducteurs utiliseraient un détecteur de radar, dispositif pourtant illégal, et 2,5% auraient même recours à un brouilleur de radar. En ce qui concerne les avertisseurs de radars légaux, 10% des conducteurs wallons utiliseraient le Coyote (système payant) et 10 autres% des systèmes gratuits comme Waze.

Selon le Ministre, une campagne portant sur ces systèmes serait sans doute contre-productive car elle ferait leur promotion et il vaut mieux compter sur la sensibilisation et, le cas échéant, la sanction. Dimitri Legasse note donc qu'il n'y a pas de signe d'une réglementation à venir visant à interdire les avertisseurs légaux qui ne détectent pas les radars mais qui relèvent du partage d'information.

Vidéo de la question en plénière